



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Augmentation des charges des TPE et PME et hausse des défaillances en 2024

Question écrite n° 5735

#### Texte de la question

M. José Gonzalez interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'alourdissement des charges pesant sur les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que sur la hausse préoccupante des défaillances d'entreprises observée en 2024. Les TPE et PME constituent le cœur du tissu économique français et jouent un rôle essentiel dans la création d'emplois et le dynamisme des territoires. Cependant, elles font face à une accumulation de charges qui freine leur développement et menace leur pérennité. En 2024, la France a enregistré un nombre record de défaillances d'entreprises. Selon les données d'Altarex, 67 830 procédures de défaillance ont été recensées sur l'année, marquant un seuil historique. Cette augmentation concerne particulièrement les TPE et PME, qui, en raison de leur taille et de leurs ressources limitées, sont plus vulnérables aux fluctuations économiques et à l'alourdissement des charges. Dans le département des Bouches-du-Rhône, la situation est tout aussi préoccupante. Au troisième trimestre 2024, 630 défaillances d'entreprises ont été enregistrées, tous secteurs confondus. Cette hausse des défaillances est notamment attribuée à l'augmentation des coûts de l'énergie, à la hausse des cotisations sociales, à la multiplication des contraintes administratives et à la pression fiscale croissante qui pèsent lourdement sur ces structures, en particulier dans les secteurs du commerce, de l'artisanat et de l'industrie. Si certaines aides ont été mises en place pour accompagner les entreprises dans ce contexte difficile, elles restent souvent limitées, complexes d'accès et insuffisantes pour compenser l'impact des hausses successives des charges. De nombreux dirigeants alertent sur un risque accru de fermetures et sur la nécessité d'un allègement durable du poids fiscal et social qui pèse sur leurs activités. Dans ce contexte, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour alléger les charges des TPE et PME, simplifier leurs obligations administratives et garantir un cadre plus favorable à leur compétitivité et à leur développement, afin d'enrayer la hausse préoccupante des défaillances d'entreprises observée en 2024.

#### Texte de la réponse

Le Gouvernement prend toute la mesure des risques pesant sur l'activité des entreprises françaises, notamment les TPE et PME qui constituent le cœur du tissu économique national. Le nombre de défaillances enregistrées en 2024 a atteint un niveau historiquement élevé. Il s'explique par le phénomène de rattrapage des défaillances évitées pendant le Covid, grâce aux aides déployées par l'État comme le fonds de solidarité, le prêt garanti par l'État (PGE) et l'activité partielle. En 2025, le niveau des défaillances devrait diminuer au fur et à mesure que le stock d'entreprises artificiellement restées en vie pendant le Covid se réduit, pour converger vers sa moyenne historique (proche des niveaux observés avant la crise Covid). La maîtrise des charges sociales et fiscales des entreprises est un objectif renouvelé. Aussi la loi de finances pour 2025 poursuit-elle l'objectif de suppression progressive de la CVAE d'ici à 2030. Afin d'alléger les obligations administratives qui pèsent sur les TPE et PME, le Gouvernement porte une volonté de simplifier la vie des entreprises, et la discussion entamée du projet de loi portant simplification de la vie économique (SVE) doit conduire à lever des obstacles et faciliter les démarches des entreprises, notamment par la suppression de 80 % des Cerfa à l'horizon 2026 (100 % en 2030). Par ailleurs, le Gouvernement est particulièrement impliqué dans les travaux de simplification portés par la Commission européenne afin de favoriser l'émergence d'un cadre favorable à la croissance et au développement des entreprises. S'agissant de la compétitivité et du développement, l'État a pour objectif de

mieux orienter les porteurs de projets vers les dispositifs adaptés. C'est le cas, par exemple, de la plateforme gratuite « Conseillers-Entreprises », qui propose un conseil personnalisé aux TPE et PME françaises. Le service compte plus de 10 000 conseillers issus de 40 partenaires publics couvrant des domaines tels que le financement, le recrutement, la formation, la transition écologique, le numérique ou encore la gestion des difficultés financières. En novembre 2023, l'État a lancé le programme ETIncelles destiné à accompagner les PME à fort potentiel dans leur transformation en ETI. Ce dispositif vise à renforcer les liens entre les entreprises et les pouvoirs publics (accès aux financements, aux compétences, à l'innovation et à l'export), en s'appuyant sur un référent unique au sein des Services économiques de l'État en Région (SEER), et en mobilisant un réseau d'experts au sein des administrations publiques. En complément, l'État reste attentif à la situation des entreprises en difficulté et poursuit l'effort de promotion des dispositifs existants auprès des entrepreneurs et chefs d'entreprises. L'accompagnement des entreprises les plus exposées se manifeste par une mobilisation continue des services de l'État, notamment dans l'anticipation des défaillances, la prévention au plus près des spécificités territoriales (par les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté, et les commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés). Pour les plus grandes entreprises, il y a également le Comité interministériel aux restructurations industrielles (CIRI). Le dispositif « Rebond », introduit par la LFSS pour 2025, a vu ses modalités d'application précisées récemment – par décret du 15 avril 2025, dans le but de mettre en œuvre un dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) au service des entreprises en difficulté. L'État soutient également les acteurs associatifs accompagnant le rebond des entreprises et des entrepreneurs ayant perdu leur entreprise, regroupés au sein du « Portail du Rebond ».

## Données clés

**Auteur :** [M. José Gonzalez](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5735

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

**Ministère attributaire :** Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 avril 2025](#), page 2372

**Réponse publiée au JO le :** [3 juin 2025](#), page 4356